



**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE - Justice**  
Fo Justice PJJ - - Tel : 06.15.47.40.45 - Courriel : snfopjj@outlook.fr

## **DECLARATION PRELIMINAIRE CSA PJJ FS DU 17 SEPTEMBRE 2024**

Madame la Présidente,

**FO Justice PJJ** tient à rappeler que le mouvement social des contractuels est loin d'avoir connu son épilogue. Malgré les mobilisations répétées de notre organisation, mais aussi de l'intersyndicale, les mesures demeurent insuffisantes.

**FO Justice PJJ** a toujours dénoncé le traitement indigne infligé aux contractuels. Pour rappel, c'est notre organisation syndicale qui a obtenu l'augmentation de l'indice pour ces agents, jadis inférieur au SMIC.

Le manque de personnels met gravement en péril les organisations de travail et la santé psychologique des équipes. Déjà sous pression, elles sont confrontées à une surcharge de travail et à une insécurité constante. **Ce climat anxiogène est invivable et amplifie les risques psychosociaux de manière alarmante.**

Madame la Présidente,

Notre organisation syndicale avait dénoncé les plans Marshall visant à priver de congés l'ensemble des agents d'Île-de-France. Force est de constater que les bénéficiaires de la prime JOP seront peu nombreux. Les critères drastiques excluent *de facto* les nombreux agents qui ont pourtant accepté de renoncer à une partie de leur congé. En effet, il faudra avoir pris moins de 10 CA pendant la période estivale pour être éligible à la prime.

S'agissant du point à l'ordre du jour, notre organisation syndicale s'inquiète de **la politique immobilière de l'État aveugle et déconnectée des réalités du terrain** qui menace directement les conditions de travail.

**Les regroupements de services et la réduction des surfaces de travail imposée** par la direction de l'immobilier de l'État sous prétexte de modernisation et de performance énergétique sont autant de décisions arbitraires qui dégradent encore davantage nos conditions d'exercice.

**Le passage aux « open space » ainsi que l'adoption de concepts flous et inapplicables comme le « nomadisme » sont des atteintes directes à nos missions éducatives.** Face à cette politique purement comptable, nous réclamons des investissements humains et financiers à la hauteur des enjeux, ainsi que la **reconnaissance des spécificités des fonctions de la PJJ dans toute décision immobilière.** Nous exigeons le maintien de surfaces adaptées aux besoins des unités éducatives et une véritable consultation des professionnels avant toute réorganisation.

Enfin, il est essentiel de rappeler que **le dialogue social ne doit pas être une chimère.** Il doit être réel, constructif et déboucher sur des mesures concrètes. **Nous attendons la désignation du futur gouvernement pour évaluer la pertinence de siéger dans ces instances.**

**De l'aveu de l'inspection de la Justice, il y a bien un problème de gouvernance à la PJJ.** Cette situation qui empêche la déclinaison harmonieuse des politiques publiques en matière de prise en charge des mineurs doit faire l'objet de mesures fortes de la part du futur garde des Sceaux.

Compte tenu du climat social, de la nature du dialogue social et du problème majeur de gouvernance, **notre organisation syndicale ne siègera pas en cette instance.**